

À l'appui de ses prétentions, la requérante fait valoir un défaut sinon l'insuffisance de motivation de la décision du Jury de modifier les critères de notation des épreuves en cause, en réduisant les moyennes de points à obtenir pour ces épreuves, en violation des dispositions de l'article 5 de l'Annexe 3 du Statut.

Radiation de l'affaire T-19/00⁽¹⁾

(2001/C 95/43)

(Langue de procédure: le français)

Par ordonnance du 20 novembre 2000, le président de la troisième chambre du Tribunal de première instance des Communautés européennes a prononcé la radiation de l'affaire T-19/00, Jean Demaeght et autres contre Cour de justice des Communautés européennes.

⁽¹⁾ JO C 135 du 13.5.00.

Radiation de l'affaire T-72/00⁽¹⁾

(2001/C 95/44)

(Langue de procédure: le français)

Par ordonnance du 10 novembre 2000, le président de la troisième chambre du Tribunal de première instance des

Communautés européennes a prononcé la radiation de l'affaire T-72/00, Steffen Skovmand contre Commission des Communautés européennes.

⁽¹⁾ JO C 135 du 13.5.00.

Radiation de l'affaire T-143/00⁽¹⁾

(2001/C 95/45)

(Langue de procédure: le français)

Par ordonnance du 14 novembre 2000, le président de la quatrième chambre du Tribunal de première instance des Communautés européennes a prononcé la radiation de l'affaire T-143/00, Sylvia Haupt contre Commission des Communautés européennes.

⁽¹⁾ JO C 211 du 22.7.00.

Radiation de l'affaire T-237/00 R

(2001/C 95/46)

(Langue de procédure: le français)

Par ordonnance du 9 octobre 2000, le président du Tribunal de première instance des Communautés européennes a prononcé la radiation de l'affaire T-237/00 R, Patrick Reynolds contre Parlement européen.